Baume-les-Messieurs

Serge Moreau
Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 21 juin 2022 à 18h30

Présents :
Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.
Messieurs Patrick BOUDOUX, Aldo BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absent :
Madame Marie DULAU

Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance du 11 mai 2022 est approuvé et signé par les conseillers.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de trois délibérations :

A. Tarif de location de l'ancienne poste,
B. Nomination d'un conseiller défense,
C. Décision modificative sur le budget des « *Grottes* ».

Pour : 9

ORDRE DU JOUR :

1. Tarif de location de l'ancienne poste

Monsieur le Maire rapporte que des locataires ont été trouvés pour la location du local de l'ancienne poste. Il propose un loyer 600 euros par mois sur trois mois (juillet, août, septembre).
Le local accueillera notamment l'exposition et la vente de bijoux, sculptures et peintures.
Pour : 9

2. Nomination d'un conseiller défense

Suite au décès de Bernard GRANDVAUX qui était conseiller défense de la commune, le délégué militaire départemental du Jura demande la nomination d'un nouveau conseiller défense. Une formation se déroulera sur une demi-journée au mois d'octobre.
Julien BRANDT est candidat et est nommé conseiller défense.
Pour : 9

3. Décision modificative sur le budget des « *Grottes* »

Suite à la décision modificative votée lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 11 mai, un écart subsiste. La régularisation nécessitait l'ouverture de crédits pour 5305,85 euros alors que la délibération transmise en Préfecture est d'un montant de 5304 euros.
Pour procéder à cette régularisation, il convient d'ouvrir 1,85 euros de crédits sur le budget primitif des « *Grottes* ».
Pour : 9

4. Décision modificative du budget général

A la demande du Service de Gestion Comptable, il convient de procéder à l'annulation d'un titre émis en doublon sur l'exercice 2021 sur le budget général. Pour procéder à cette régularisation comptable des crédits d'un montant de 1592,13 euros doivent être ouverts.
Pour : 9

5. **Décision modificative du budget « *Abbaye* »**

Le Service de Gestion Comptable demande à la commune de procéder à une régularisation sur le compte 6588. Cette régularisation, d'une situation préexistante depuis plusieurs exercices comptables, nécessite l'ouverture de crédits sur ce compte.
Elle concerne des chèques vacances qui ont été titrés mais qui n'auraient jamais été encaissés sur le compte de la commune. L'ouverture de crédits nécessaires au compte 6588 est de 1390,11 euros.
Pour : 9

6. **Validation du linéaire de la voirie communale relevant de la compétence d'ECLA**

L'Espace Communautaire Lons Agglomération détient la compétence voirie. De ce fait, les voiries communales classées, revêtues et desservant à minima une habitation relèvent de la compétence d'ECLA. Un inventaire contradictoire entre la commune et ECLA a été réalisé ; inventaire approuvé par le Conseil communautaire.
La validation a été ajournée lors du dernier Conseil municipal car des éclaircissements avaient été demandés. Les réponses ayant été apportés monsieur le Maire demande l'approbation de ce linéaire.
Le Conseil remarque l'absence dans cet inventaire du chemin de la Cotette. En conséquence, le Conseil décide de sursoir à cette décision, la commune prendra contact avec le service concerné.

7. **Révision du classement sonore du réseau routier du Jura**

La Préfecture procède à la révision du classement sonore du réseau routier du Jura. Notre commune n'est concernée qu'en raison des parcelles bordant la route départementale n°471 « *Route de Champagnole* », zone non habitée.
Les services préfectoraux demandent à la commune l'approbation du projet d'arrêté transmis.
Pour : 9

8. **Demande d'achat de parcelle**

Le maire rapporte que la commune a réceptionné une demande de Monsieur Nicolas FROMENT, propriétaire à Sermu, concernant l'achat d'une parcelle bordant sa propriété. Cette parcelle relève de la domanialité privée de la commune.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil les notions de domanialité : d'une part le domaine public qui est inaliénable et d'autre part le domaine privé de la commune pour lequel des ventes peuvent être réalisées.
La parcelle que souhaite acquérir Monsieur FROMENT borde trois propriétés contiguës, par conséquent cette cession pose problème.
Le maire propose de contacter les différents propriétaires voisins de cette parcelle. La municipalité se rendra sur place. De plus, Monsieur BOUDOUX se chargera d'avoir un avis des services de l'ONF sur l'éventuelle cession de cette parcelle.
Par conséquent, cette décision est remise à un prochain conseil.

Questions et informations diverses :

- ***Utilisation du véhicule de la commune*** :

Monsieur PERRIN rappelle que le véhicule de la commune est utilisé uniquement pour des tâches relevant de la commune contrairement à ce que certaines rumeurs ont laissé entendre ces derniers temps. Le Maire rappelle également que Monsieur PERRIN fait beaucoup de trajets pour la commune à l'aide de son véhicule personnel et qu'il est normal que le véhicule communal soit utilisé pour le compte de la commune.

- ***Incivilités*** :

Le maire évoque des chiens aboyant tard le soir ou très tôt le matin notamment dans le secteur de La Peyrouse / La Cour Froide ainsi que la réalisation de travaux bruyants (débroussaillage) en dehors des horaires définis. Un rappel a d'ailleurs été fait dernièrement sur les horaires à respecter. Le maire est déjà intervenu plusieurs fois pour veiller à faire respecter ces dispositions mais il n'a pas l'intention de faire le gendarme en permanence.
Afin que la vie dans le village se déroule en bonne harmonie, entre personnes responsables, il appartient à

chacun de respecter les règles s'appliquant sur le territoire de la commune (aussi bien en matière de nuisances sonores que de circulation) en plus de veiller à être respectueux envers les autres habitants comme ils aimeraient qu'on le soit envers eux.
Le Conseil demande aux habitants de veiller à un comportement citoyen.

- ***Installation de bornes électriques***

Messieurs MOREAU & PERRIN informent l'assemblée qu'ils ont reçu le représentant d'une société lédonienne concernant l'installation de bornes de charge pour des véhicules électriques.
Deux types de bornes sont proposées ; l'une d'un coût de 2000 euros environ pour une charge d'une durée de 4 heures. L'autre pour un coût de 7000 euros avec un temps de charge de 45 minutes environ. 80% du montant de facturation de la charge est reversé à la commune mais celle-ci paye le coût de l'électricité d'où un amortissement sur le long terme. Le maire évoque les problèmes qu'a connu la CCBHS avec une installation de bornes il y a déjà quelques années. Par conséquent, si la question de l'installation de ce type de bornes se posera assurément dans les années à venir il convient de prendre le temps d'étudier les diverses propositions.

- ***Élagage des arbres sur les chemins***

Le Maire évoque le problème d'arbres dépérissant des coupes le long des chemins notamment le chemin de Saint Aldegrin. Ces arbres se situent sur des parcelles privées. Dans un contexte climatique de vents forts et d'orages ces chemins deviennent dangereux pour les promeneurs. Le maire étant chargé de la sécurité sur le territoire de la commune des courriers seront envoyés aux propriétaires afin qu'ils procèdent à l'élagage de ces arbres le long de leurs propriétés. La commune fera l'élagage nécessaire sur les parcelles communales.

- ***Marché de Noël 2022***

Le Maire évoque l'organisation, pour cette année 2022, d'une nouvelle édition du marché de Noël. Le Conseil se prononce pour un marché de Noël et retient les dates des 3 & 4 décembre. Son organisation nécessitera des volontaires en plus du régisseur de l'Abbaye.
Evelyne MAITRE s'occupera des exposants en lien avec le régisseur de l'Abbaye
Alain AIGLE s'est proposé pour s'occuper des animations et décorations. La commune lui demandera confirmation. Bernadette ZYGMUNT se joindra à lui
Patrick PERRIN s'occupera des achats et de la buvette.
Serge MOREAU coordonnera l'ensemble.
Il sera également fait appel aux régisseurs travaillant à l'année sur la commune et à tous les volontaires du village.

- ***Route des Monts***

Plusieurs incidents récents sont à dénombrer sur la route des Monts notamment lors de la *« Cyclosportive La vache qui rit »*. Des cyclistes, des voitures, des motos descendent à vive allure. Un courrier a été envoyé par le Maire au Président du Conseil Départemental car la commune est responsable uniquement à compter du panneau indiquant l'entrée du village, le reste relevant de la compétence départementale. Des chicanes provisoires ont été posées et la question de la pose de dos d'âne est évoquée.

- ***Lettre de Monsieur Bernard Lechat***

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier adressé au Conseil municipal par Monsieur Bernard LECHAT. Ce courrier est relatif au mauvais état du ruisseau du Mardasson ayant entraîné une inondation de son terrain lors des crues de juillet 2021.
Il est rappelé que les eaux pluviales et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sont de la compétence d'ECLA qui s'était d'ailleurs rendu sur les lieux. Début juillet, ECLA effectuera d'ailleurs un transfert de compétences en matière de GEMAPI. Un courrier de réponse sera fait à Monsieur Bernard LECHAT.

- ***Recensement 2023***

Le prochain recensement se déroulera en 2023. Evelyne MAITRE est nommée coordonnateur communal.

- ***Fête médiévale à Baume-les-Messieurs***

Madame STEINER a pris contact avec le Maire au sujet de l'organisation d'une fête médiévale au sein du village lors de la saison 2023. Un groupe d'artistes proposent en effet des animations pour l'organisation de telle fête. Le coût pour la commune serait d'environ 2000 euros mais l'organisation serait faite par des bénévoles. Un rendez-vous sera fixé avec ce groupe.
La question est posée sur ce que pourrait en tirer la commune ; mise en place d'une buvette communale ?

- ***Valorisation des salles de l'Abbaye***

Lors d'une précédente assemblée, le Maire avait lancé un appel aux idées auprès des conseillers municipaux quant à la valorisation des bâtiments communaux de l'Abbaye. En effet, la commune ne peut pas ne faire que les restaurer : après les toitures, ce sera les façades et ensuite l'intérieur….etc.
A terme, c'est un gouffre financier insupportable.
Si à l'heure actuelle, le logis abbatial est inutilisable en raison des travaux de toiture qui vont être réalisés, il convient toutefois de mener une réflexion sur l'ensemble des locaux qui se dégrade faute d'être valorisé.
La commune a reçu une proposition de Monsieur Jean NOIR quant à la possibilité de créer un gîte d'étape pour des groupes de randonneurs dans le presbytère. Cela nécessite une étude de rentabilité et une étude des besoins et demandes pour ce type d'hébergements. Ces études seront menées par Monsieur NOIR.
Il est rappelé l'ensemble des difficultés posées par ces locaux qui ne peuvent accueillir des événements trop festifs en saison estivale afin de ne pas conduire à des nuisances pour les habitants des lieux et les résidents des chambres d'hôtes et dont le défaut d'isolation qui rend ces lieux difficilement exploitables en hiver.
L'aliénation de certain de ces locaux est évoqué mais cette décision lourde ne pourrait être prise qu'avec un large consensus.
Le Maire évoque la possibilité de recourir à un référendum local afin de permettre aux baumois de faire des propositions.

Le Conseil municipal est informé qu'une exposition se déroulera dans le logis abbatial du 24 juin au 17 juillet. Plusieurs personnes se sont portées volontaires pour mener à bien l'organisation de celle-ci. Cette exposition s'inscrit dans le cadre des chemins de Cluny et dans le cadre de la candidature de Baume-les-Messieurs au patrimoine mondial de l'UNESCO via les Sites Clunisiens. A ce sujet une réunion se déroulera le 1er juillet à Châteauroux. Monsieur KUBLER faisant partie du groupe de travail constitué pour cette candidature, composé notamment de Messieurs BEFFY & BULLY, représentera la commune.

- ***Office du tourisme***

Suite à une question de Monsieur Till MEYER, monsieur le Maire rappelle qu'ECLA demandait une participation financière de 16 000 euros à la commune pour l'installation de l'office du tourisme pour cette saison 2022 et ce alors même que cette compétence est celle d'ECLA. L'office du tourisme devait notamment permettre d'envoyer les touristes sur d'autres site de la communauté d'agglomération. Ce montant était non budgétisé et la question de l'intérêt pour la commune se posait. Le Maire rappelle que l'office du tourisme baumois recueillait jusqu'à 30 000 contacts par saison contre 10 000 pour l'office du tourisme de Lons-le-Saunier sur l'année.
Un plan de randonnées est actuellement en cours d'élaboration.

- ***Entretien du village***

Olivier Schranz évoque la question de l'entretien. De nombreuses herbes hautes cachent les panneaux, les bordures de routes ne sont pas entretenues cela compliquant notamment le cheminement des piétons, la Seille n'est plus visible de la route, etc …
La Direction Départementale des Territoires sera contactée pour qu'elle procède à l'entretien relevant de leur compétence et ce au plus vite.
La question se pose de focaliser, en été, les missions des cantonniers sur la propreté du village, son fleurissement et son entretien.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h30.

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS JURA